ROSIÈRES & VOUS

N° 13 - Mai 2023

FINANCES COMMUNALES

Compte administratif 2022 :

Dépenses de fonctionnement	: 1.682.770,55 €
Recettes de fonctionnement	: 3.362.328,15 €
Dépenses d'investissement	: 1.142.637,51 €
Recettes d'investissement	: 1.480.236,70 €

Le compte administratif 2022 et le compte de gestion ont été votés à l'unanimité le 7 mars 2023 par le Conseil municipal.

Budget 2023 :

Dépenses de fonctionnement	: 2.854.574,00 €
Recettes de fonctionnement	: 2.854.574,00 €
Dépenses d'investissement	: 2.489.517,00 €
Recettes d'investissement	: 2.489.517,00 €

Le budget a été voté à l'unanimité le 11 avril 2023 par le Conseil municipal.

Taux d'imposition :

Depuis 2011 les taux de la commune n'ont subi aucune modification. **L'augmentation des bases locatives définies par l'État est la conséquence d'une hausse sur votre feuille d'imposition…**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties à 32,03 % (dont taux départemental de 25,54 %),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 25,02 %,
- CFE à 12,44 %.

Ces taux ont été votés à l'unanimité le 11 avril 2023 par le Conseil municipal.

MANIFESTATIONS

Ce calendrier est susceptible de subir des modifications selon l'actualité des associations…

Deux nouvelles associations locales :
« Charly Company » Président Jérôme Penven (06 68 10 84 50)
« Ché'tiots Rosiérois » Président Thierry Guinot (03 22 88 84 12).

MAI : Du 18 au 20 : comité de jumelage : réception délégation d'Assel / Lundi 22 : Association culturelle : cinéma en balade (18h30) / ***Dimanche 28 : Marché du terroir de 8h30 à 12h30.***

JUIN : Samedi 3 : USR : concours de pétanque / Samedi 3 : Entente cycliste de Villers-Bretonneux : course / Mercredi 7 : Visite du centre de tri du Smitom (réservation : 03 22 78 60 69) / Du 10 au 01/07 : Tennis Club : tournoi open / Dimanche 11 : Auto Rétro : exposition de véhicules anciens / Samedi 17 : Amicale des Sapeurs-pompiers : soirée paella / Samedi 17 : USR : assemblée générale / Samedi 17 : Judo Club : remise de grades / Dimanche 18 : 11 heures : commémoration appel du Général de Gaulle /Vendredi 23 : fête de la musique / Vendredi 23 : AG Education et Loisirs Canins du Santerre / Samedi 24 : Tennis Club : concours de pétanque / Samedi 24 : Association Valentine et Jacques : kermesse des écoles / Dimanche 25 : École Sainte-Famille : kermesse / ***Dimanche 25 : Marché du terroir de 8h30 à 12h30*** / Lundi 26 : Association culturelle : cinéma en balade (18h30).

JUILLET : Mercredi 5 : Visite du centre de tri du Smitom (réservation : 0322786069) / Samedi 9 : Badminton : animation / Samedi 8 : Défilé de mode et casting élection Miss Santerre saison 2023 / Dimanche 9 : Auto Rétro : exposition de véhicules anciens / Jeudi 13: Festivités Fête Nationale / Vendredi 14 : 11 heures : cérémonie Fête Nationale au monument aux Morts / ***Dimanche 23 : Marché du terroir de 8h30 à 12h30.***

13 JUILLET - STADES

À partir de 20 heures : buvette et restauration par l'Amicale des sapeurs-pompiers
20 h : apéritif-concert par la fanfare « les Amis Réunis »
21 h : animation musicale
22 h : retraite aux flambeaux
23 h : feu d'artifice sonorisé
Fin de soirée : animation musicale

AOÛT : Mardi 15 : Fanfare les Amis Réunis : concours de pétanque / Samedi 26 : 9ème rando auto rétro de la Haute Somme Mardi 29 : Don du sang de 15h à 19h : salle des fêtes.

Rappel : marché chaque mardi de 8h30 à 12h30. Éducation canine le dimanche matin, rue du Pied Selle (E.L.C.S. 06.73.73.75.32). educateur.canin@orange.fr

INFORMATIONS

- La police municipale vient d'être dotée d'un nouveau véhicule Dacia Duster en remplacement de la Clio qui ne satisfaisait plus aux règles du contrôle technique.
- Bonus Aide Vélo : afin d'aider à la transition écologique, l'État a actualisé sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une aide financière :
  - Les seuils d'éligibilité ont été augmentés, à partir du 1er janvier 2023 pour couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
  - Si vous êtes majeurs, domiciliés en France et que vous possédez un revenu fiscal déclaré inférieur à 14 089 euros, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.
- SIEP du Santerre : le relevé des compteurs est prévu en juin. En cas d'absence, un carton sera déposé dans votre boîte à lettres.

CIVISME

Une nouvelle fois et suite aux remarques d'administrés, il convient de rappeler certaines règles pour le bien-vivre ensemble…

- **L'entretien du trottoir jusqu'au caniveau est du ressort du riverain : nettoyage, désherbage, dégagement de la neige etc.**
- **Des distributeurs de sacs sont à disposition afin d'éviter les espaces publics souillés par les déjections canines. Les aboiements ne doivent pas déranger le voisinage.**
- **Rentrer les poubelles après la collecte du lundi et sortir les sacs du tri sélectif uniquement la veille du ramassage.**

Ces actions sont encadrées et réprimandées par la loi (68€ d'amende minimum) mais un simple petit rappel suffit parfois… Merci à tous de votre civisme !

MARPA DES ACACIAS

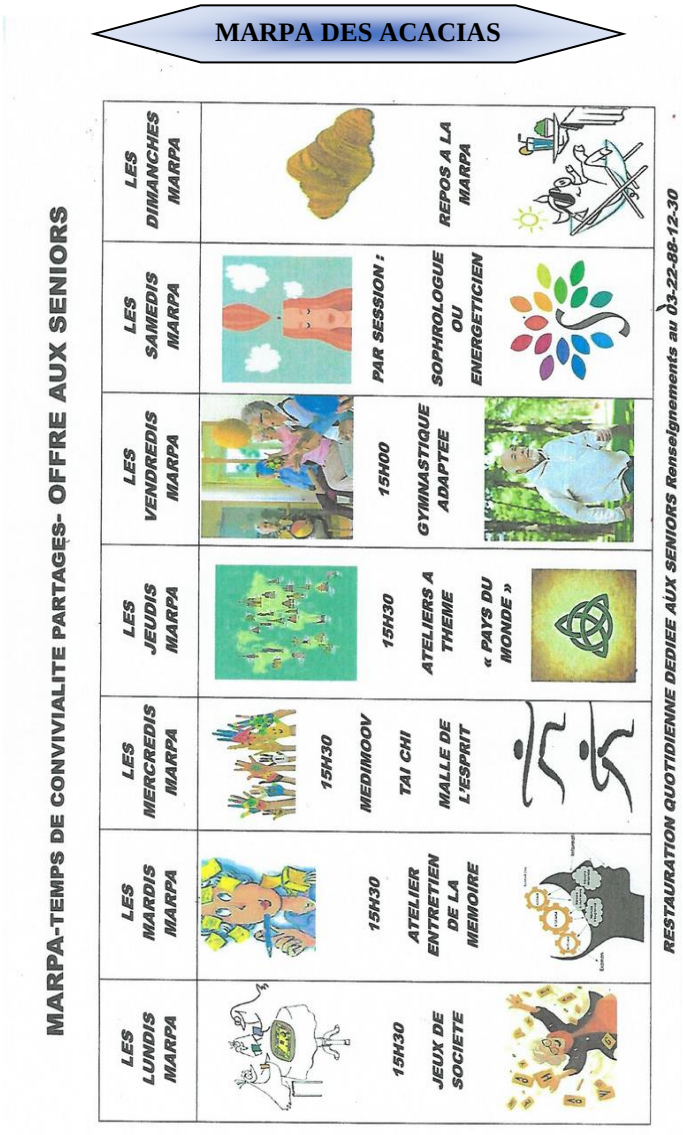

URBANISME

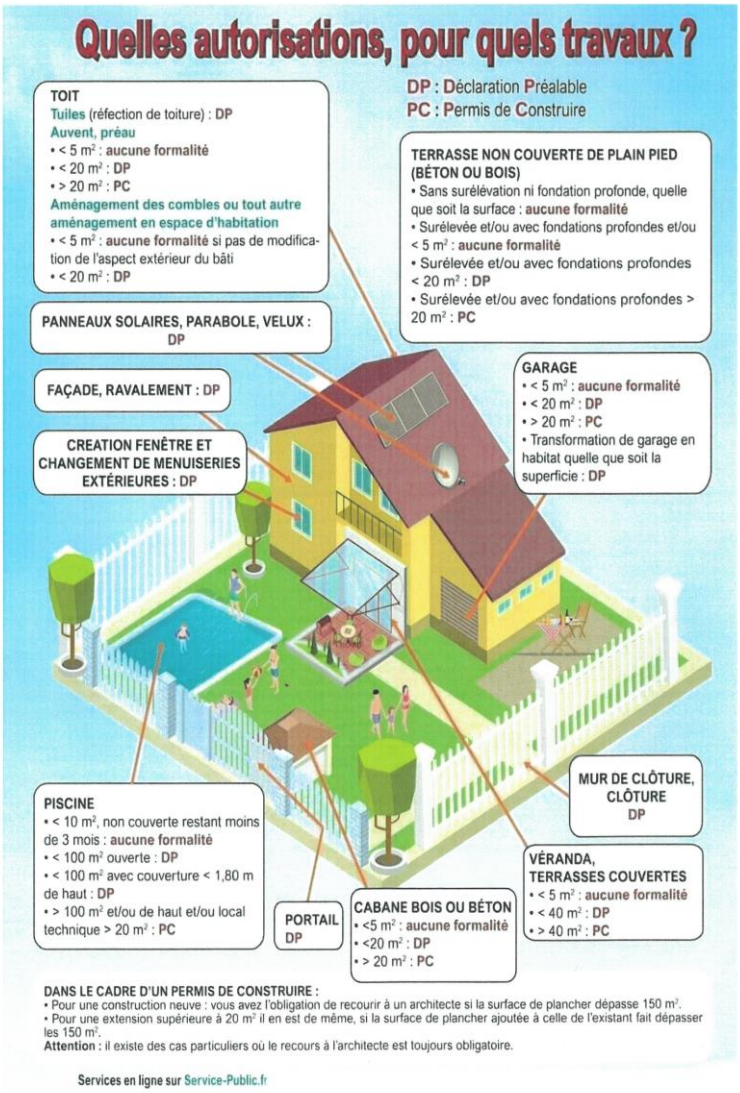

Rosières&Vous | La lettre à destination des Rosiéroises et Rosiérois | Mai 2023 | Directeur de la publication : Françoise Maille-Barbare | Rédacteur : Xavier Schnéblé.
Ce document est édité par la commune de Rosières-en-Santerre | Hôtel de Ville Place du Maréchal Leclerc 80170 Rosières-en-Santerre.